

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

**CRÉATION D'UNE
ASSOCIATION
FONCIÈRE PASTORALE
Autorisée**

E X T R A I T

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2015/55

L'an deux mil quinze, le trente octobre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 octobre 2015

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, GONON Florence, VIN Daniel, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : BEAUME Hugues

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de création, sur la Commune, d'une Association Foncière Pastorale (AFP) autorisée. L'Association Foncière Pastorale est un regroupement de propriétaires de terrains constitué sur un périmètre agro-pastoral et/ou forestier, dans le but d'assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué.

La création d'une telle structure passe par une enquête publique préalable.

Le Conseil municipal, à 10 voix pour et une abstention :

DONNE un avis favorable à la création de l'AFP autorisée de MIZOËN,

APPROUVE le lancement de l'enquête publique visant à mettre en place l'Association Foncière Pastorale autorisée de MIZOËN,

SOLLICITE l'aide de la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour mener à bien ce projet,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

